

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITÉS D'ENGAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE LENS

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

SÉCTEURS D'ENCEPEAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX							
CEPAGES BLANCS				CEPAGES ROUGES			
Orgival, Champ du mur, Ormy, Hombes	Morache, Champ du mur	Crête de Vaas, Vaas,	Vaas den Bas, Boccardoux	Hombes, lonzemarenda St-Clément, Pischiou etc...	Creux de Flantey Vaas d'en Haut	Tsaméhiro etc...	Chelin, Le Châtaignier, Gottres etc...
A	B	C	D	E	F	G	
12.00	0.98	0.85	11.60	7.12	10.94	5.29	Surface en ha

Cépages de 1^{ère} époque à 1 à 2 (Époque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)

Cépages de 2^{ème} époque et 2 à 3
(Époque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)

Amigne (2 à 3)	VV	VV	VV
Chenin blanc (2 à 3)	VV	VV	V
Humagne blanc		VV	V
Riesling		V	V

ຂໍ້ມູນ

Coquilles de 3ème époque	(Epoque de maturation jusqu'à 30 jours depuis la croissance)
Arvine	V V GC
Marsanne blanche	V V GC

Classées de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007

Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité

Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur des terroirs)

Séance autorisé

Cépage maladanté

Cénage interdit

Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'INVESTISSEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE LENS

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur